ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, seul le mot «invraisemblable» saura qualifier la réponse du premier ministre. Nous avons trois ministres qui n'entendent rien, ne disent rien et ne voient rien. Ils sont tous les trois assis sur les premières banquettes libérales.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Aucun Canadien sensé ne pourra jamais croire que le ministre des Finances, qui était à l'époque ministre de l'Énergie, n'était absolument pas au courant de ce projet, alors que le vice-premier ministre clamait la nouvelle sur tous les toits en l'annoncant au réseau national de télévision.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Étant donné qu'il s'agit d'une question de responsabilité ministérielle—qui d'ailleurs s'est détériorée depuis que le premier ministre occupe son poste, à tel point qu'il faut au moins un scandale genre Abscam, ou encore qu'un ministre soit pris en flagrant délit la main dans le sac pour qu'on exige sa démission du cabinet—quand le premier ministre demandera-t-il la démission de son ministre des Finances? Quand la réclamera-t-il? Je lui propose de le faire maintenant.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, vous avez sans doute remarqué que je ne suis pas toujours les conseils qu'on me donne, et surtout ceux du genre qu'affectionne le député. Je n'ai pas l'intention d'y donner suite cette fois-ci. Il prétend que le projet était de notoriété publique. Certes, il l'était en Nouvelle-Écosse. Je puis affirmer que . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Eh bien, si les députés d'en face prétendent qu'ils étaient au courant auparavant, pourquoi ont-ils attendu jusqu'à hier pour poser la question? Je présume qu'ils en ont eu connaissance seulement depuis la publication de la dépêche dans la Presse canadienne, à laquelle il a été d'ailleurs fait allusion hier.

M. Crosby: Le 25 janvier.

M. Trudeau: Si nous étions tous censés être au courant de la nouvelle, pourquoi ne l'ont-ils pas été eux-mêmes puisque le projet a été annoncé publiquement? Par conséquent, je le répète, il y a eu manifestement des manigances politiques en Nouvelle-Écosse au printemps 1981.

Tout ce que je puis dire, c'est que le cabinet n'était pas au courant de cette affaire. Le cabinet n'a pas donné son aval au projet. Le Conseil du Trésor ne l'a pas autorisé avant septembre 1981.

M. Crosbie: Et le tour est joué.

M. Trudeau: Encore une fois, je demande à l'opposition de nous dire qu'elle était au courant, que c'était du domaine public. Je ne le lui ai pas entendu affirmer avant hier, comme

Questions orales

je le disais tout à l'heure, ce qui signifie, je suppose, qu'elle ne savait rien elle non plus.

M. Hnatyshyn: Une fois de plus, le premier ministre est dans l'erreur, car mon collègue de Halifax-Ouest a signalé la question en janvier dernier au ministre de l'Énergie, qui en a profité pour vanter les mérites du projet.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'EXIGER LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une seule question au premier ministre. Les lignes directrices sont très claires. Elles interdisent absolument et catégoriquement aux anciens ministres d'exercer des pressions pour obtenir des contrats pendant une période de deux ans après avoir abandonné leur portefeuille. Elles précisent aussi que tout ministre qui contrevient à l'esprit de l'autre ligne directrice, qui interdit d'accorder un traitement de faveur à d'anciens collègues, viole les lignes directrices. Je signale au premier ministre que la seule mesure qu'il convienne de prendre dans une telle situation consiste à demander la démission du ministre en question. Dans n'importe quelle autre démocratie parlementaire, il n'aurait pas même été nécessaire de soulever la question à la Chambre des communes. Je demande donc encore une fois au premier ministre s'il fera ce qu'il convient et s'il demandera au ministre des Finances de démissionner.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je voudrais essayer de suivre le raisonnement du député.

M. Crosby: Agissez donc. Laissez tomber les raisonnements spécieux.

M. Trudeau: D'abord, il a dit que cette entente était connue du public et que tout le monde était au courant. J'ai répondu que, de toute évidence, les députés eux-mêmes n'étaient pas au courant avant hier.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai écouté la question posée par les députés d'en face. Je voudrais bien qu'ils écoutent les réponses et qu'ils soient un peu plus polis.

J'ai dit que l'ensemble du cabinet n'était certes pas au courant de cette affaire avant septembre 1981. Le député dit que je me trompe. Pour le prouver, il affirme que cette question a été soulevée à la Chambre il y a deux semaines, soit en janvier 1983. Je lui signale qu'entre septembre 1981 et janvier 1983, il s'est écoulé beaucoup de temps. Il y a un écart d'un an et demi entre ces deux dates. Il me semble que son affirmation à propos de ce qui s'est passé il y a deux semaines . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Votre carrière est terminée.

M. Trudeau: ... n'a aucun rapport avec le sujet, comme la plupart de ses questions, d'ailleurs.